

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du : 06 septembre 2024

Délibération n° 01 : Approbation des rapports annuels du SMAEP4B (Production – Distribution).

Le Maire présente les Rapports annuels 2023 sur le prix et la Qualité des Services de **Production et distribution** d'eau potable SMAEP4B, aux conseillers qui l'approuvent à l'unanimité des présents.

Délibération n° 02 : Portant avis sur la demande d'autorisation projet éolien Plaine de Jouhé / VALDELAUME – LORIGNE – LA FORET DE TESSE.

Le maire présente aux conseillers les grandes lignes du projet éolien « plaine de Jouhé ».
Après un vote faisant ressortir 10 avis défavorables, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, émet un **avis défavorable** sur la demande d'autorisation du projet éolien « Plaine de Jouhé » / VALDELAUME – LORIGNE – LA FORET DE TESSE.

Délibération n° 03 : Création d'un poste de rédacteur cat. B (Secrétaire Général de Mairie – SGM)

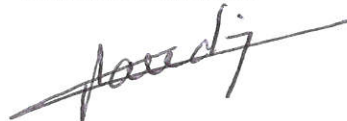
Le maire explique aux conseillers que dans le cadre de l'application du décret sur la valorisation du poste de secrétaire de mairie et Mme DURAND Chantal (secrétaire), remplissant les critères d'évolution de son poste, il est nécessaire de créer un poste de rédacteur catégorie B (Secrétaire Général de Mairie – SGM)
A l'unanimité des présents, le conseil municipal valide la création d'un poste de rédacteur cat. B (Secrétaire Général de Mairie – SGM).

Délibération n° 04 : Report de l'application de la nouvelle tarification des concessions pleine terre au cimetière communal

Le maire explique aux conseillers que le travail en cours, pour la mise à jour et le renouvellement des contrats des concessions pleine terre du cimetière communal, fait l'objet de nombreuses demandes et nécessiterait un report de l'application de la nouvelle tarification des concessions pleine terre au cimetière communal.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de reporter l'application de la nouvelle tarification des concessions pleine terre du cimetière communal jusqu'au 31 décembre 2024.

Le secrétaire de séance,
Bernard GRANDIN



Le Maire,
François GRASSWILL

